



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0711 du 05/09/2017

Délégation de signature du 4 septembre 2017

DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES IMPOTS DES NON-RESIDENTS

Direction des impôts des non-résidents

RÉSUMÉ

Délégation de signature à l'effet de signer et rendre exécutoires
les avis de mises en recouvrement et les mises en demeure de payer.
Recette des non-résidents de la DINR.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-17-0502 du 02/01/2017

La comptable de la recette des non-résidents de la Direction des Impôts des Non-Résidents (DINR) ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions à la recette des non-résidents de la DINR dont les noms suivent :

- Mme Anne BROMBACHER, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;
- Mme Françoise DUCROCQ-VEY, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;
- M. David CENEZ, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Marylène DASSE-HARTAUT, inspectrice des finances publiques ;
- M. Olivier HILARUS, inspecteur des finances publiques ;
- M. Guy VIVES, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Odile MASSON, contrôlease principale des finances publiques ;
- M. Eric LE COCQ, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Impéria THEODORE, contrôlease des finances publiques ;

Article 2

Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, délégation de signature est donné aux agents visés à l'article 1^{er} pour :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

LA COMPTABLE DE LA RECETTE DES NON-RESIDENTS,

CHRISTIANE BERAUD